

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2025/26

Conseil municipal du mardi 10 juin 2025

Date de convocation du conseil municipal : 5 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER,

Membres excusés : Marie-Agnès MUGNIER donne pouvoir à Anne-Marie Rozier ; Christian RAGEADE donne pouvoir à Patrick Marchand.

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GÉHANT

OBJET : Tarifs – Cantine – 2025/2026

En prévision de la réactualisation du contrat de restauration scolaire, il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs de cantine pour l'année 2025/2026.

Pour rappel, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2024/2025 sont les suivants :

- 🍽 Repas maternelle : 4,20 euros
- 🍽 Repas primaire : 4,55 euros
- 🍽 Panier repas pour PAI : 2,10 euros
- 🍽 Repas adultes : 6,60 euros
- 🍽 Repas maternelle sans inscription : 8,40 euros
- 🍽 Repas primaire sans inscription : 9,10 euros

Il propose donc au conseil municipal d'augmenter d'environ 3% les tarifs de restauration scolaire comme suit :

- 🍽 Repas maternelle : 4,30 euros
- 🍽 Repas primaire : 4,70 euros
- 🍽 Panier repas pour PAI : 2,10 euros
- 🍽 Repas adultes : 6,70 euros
- 🍽 Repas maternelle sans inscription : 8,60 euros
- 🍽 Repas primaire sans inscription : 9,40 euros

En outre il est proposé d'instaurer un tarif « social » en fonction du quotient familial, pour les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 900 (sur attestation CAF).

Ce tarif serait, pour l'année 2025/2026, de :

- 🍽 Repas maternelle : 2,15 euros
- 🍽 Repas primaire : 2,35 euros
- 🍽 Repas maternelle sans inscription : 4,30 euros

🍽️ Repas primaire sans inscription : 4,70 euros

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2025/2026 comme suit :

- 🍽️ Repas maternelle : 4,30 euros
- 🍽️ Repas primaire : 4,70 euros
- 🍽️ Panier repas pour PAI : 2,10 euros
- 🍽️ Repas adultes : 6,70 euros
- 🍽️ Repas maternelle sans inscription : 8,60 euro
- 🍽️ Repas primaire sans inscription : 9,40 euros

INSTAURE un tarif « social » en fonction du quotient familial, pour les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 900 (sur attestation CAF).

FIXE ce tarif « social », pour l'année 2025/2026, à :

- 🍽️ Repas maternelle : 2,15 euros
- 🍽️ Repas primaire : 2,35 euros
- 🍽️ Repas maternelle sans inscription : 4,30 euros
- 🍽️ Repas primaire sans inscription : 4,70 euros

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
11 juin 2025

Philippe TISSOT
Maire

